Informations de base

2011/2555(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Égypte **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Égypte	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires étrangères	3065	2011-01-31
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Relations extérieures	ASHTON Catherine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/2011	Débat au Conseil		Résumé
02/02/2011	Débat en plénière		Résumé
17/02/2011	Décision du Parlement	T7-0064/2011	Résumé
17/02/2011	Résultat du vote au parlement		
17/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2555(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0120/2011	10/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0121/2011	10/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0122/2011	10/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0123/2011	10/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0124/2011	10/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0125/2011	10/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0126/2011	10/02/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0064/2011	17/02/2011	Résumé

Résolution sur la situation en Égypte

2011/2555(RSP) - 17/02/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui a eu lieu en séance le 2 février 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Égypte.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement exprime sa solidarité avec le peuple égyptien, rend hommage à son courage et à sa détermination, et plus particulièrement à sa jeunesse, et apporte son soutien à leurs aspirations démocratiques légitimes. Il estime que la démission du Président Hosni Moubarak marque **une nouvelle étape dans la transition politique** en Égypte et demande l'ouverture immédiate d'un véritable **dialogue politique national** transparent avec la participation de tous les acteurs clés du monde politique et de la société civile. L'objectif doit être de préparer la levée de l'état d'urgence, la révision de la constitution et de la loi électorale, l'organisation d'élections libres et équitables, la nomination d'un gouvernement civil démocratiquement élu et une véritable démocratie en Égypte.

La résolution invite les **forces armées égyptiennes** à jouer un rôle constructif en évitant toute nouvelle violence et en facilitant le processus politique et démocratique auquel participeraient tous les acteurs du monde politique et de la société civile afin de **parvenir à un consensus national**. Elle souligne également l'importance de donner un véritable coup d'accélérateur aux **réformes économiques et sociales** en Égypte.

L'Union et les États membres sont invités à soutenir une transition rapide vers **une Égypte pacifique, pluraliste et juste** et à aider les forces démocratiques et les organisations de la société civile en Égypte à s'organiser afin de pouvoir participer pleinement à la transition démocratique. Les députés invitent la vice-présidente de la Commission/haute représentante à mettre en place une **taskforce associant le Parlement européen** pour répondre aux demandes des acteurs du changement démocratique et à soutenir le processus de transformation démocratique en envoyant également une **mission d'observation** lors des prochaines élections.

La résolution souligne que les évènements en Égypte, et dans d'autres pays de la région, mettent en exergue le besoin urgent de définir des politiques et **des instruments plus ambitieux et plus efficaces dotés d'un budget renforcé**, afin d'encourager et de favoriser les réformes politiques, économiques et sociales dans les pays du voisinage méridional de l'Union. Les députés réclament le renforcement des instruments financiers de l'UE sous l'angle de l'action extérieure à l'égard de la région, notamment l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat), l'IEDDH (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) et l'Instrument de stabilité. En particulier, la révision stratégique en cours de la politique de voisinage doit tenir compte de l'évolution actuelle dans la région et déboucher sur des solutions nouvelles et plus efficaces pour répondre aux besoins et aspirations des populations.

Dans ce contexte, le Parlement réitère sa demande que l'Union européenne revoie sa politique de soutien à la démocratie et aux droits de l'homme pour **créer un mécanisme visant à la mise en œuvre de la clause «droits de l'homme»** dans tous les accords avec des pays tiers.

L'Union pour la Méditerranée est invitée à présenter des propositions concernant les meilleurs moyens de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans ses États membres et dans la région ainsi que d'éventuelles réformes en vue de renforcer son propre rôle et de le rendre plus efficace.

Enfin, reconnaissant le rôle crucial joué par l'Égypte dans le monde arabe et dans le processus de paix au Proche-Orient, le Parlement invite l'Égypte à **continuer à jouer un rôle actif et constructif dans la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient**, en particulier pour ce qui est du conflit israélo-palestinien et de la réconciliation palestinienne. Il demande que le traité de paix entre Israël et l'Égypte soit maintenu.

Résolution sur la situation en Égypte

2011/2555(RSP) - 31/01/2011

Le Conseil a discuté de la situation en Égypte et en Tunisie et a adopté les conclusions suivantes:

1) Égypte : conscient des aspirations démocratiques et des revendications légitimes de la population égyptienne, le Conseil estime qu'il convient d'y prêter toute l'attention requise et d'y répondre par des mesures immédiates, concrètes et décisives. Regrettant la violence de ces derniers jours et les pertes en vie humaine, **le Conseil appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute nouvelle violence**. Il exhorte les autorités égyptiennes à libérer immédiatement tous les manifestants pacifiques qui sont encore détenus. Il les engage en outre à rétablir sans délai tous les réseaux de communication et à garantir un accès sans entrave à l'ensemble des médias, y compris à l'internet.

Le Conseil demande également aux autorités égyptiennes de :

- respecter et protéger les droits de l'homme, y compris la liberté de réunion et d'expression, et de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens, ainsi que pour protéger l'héritage culturel égyptien ;
- rechercher une issue pacifique et constructive, fondée sur un dialogue sérieux et ouvert avec l'ensemble des forces politiques qui sont prêtes à se conformer aux normes démocratiques ;
- s'engager dans une transition sans heurt, en mettant en place un gouvernement ayant une large assise afin de permettre un véritable processus de réforme démocratique en profondeur, dans lequel l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont pleinement respectés et ouvrant la voie à des élections libres et régulières.

Le Conseil rappelle qu'il soutient une **Égypte démocratique, pluraliste et stable, partenaire clé de l'UE, consciente du rôle important qu'elle a à jouer dans la région** et partageant son objectif d'œuvrer à la stabilité, à la paix et à la prospérité dans le Bassin méditerranéen et au Moyen Orient. Il indique enfin que l'UE est déterminée à accompagner le processus de transformation de l'Égypte en mobilisant, en réexaminant et en adaptant les instruments existants afin de soutenir les réformes politiques, économiques et sociales.

2) Tunisie: saluant le courage et la détermination du peuple tunisien et sa lutte pacifique pour ses droits et ses aspirations démocratiques, le Conseil regrette la violence de la répression et les pertes en vies humaines pendant les événements récents. Il réaffirme sa pleine solidarité aux tunisiens en vue de la mise en place d'une démocratie stable, de l'État de droit et du pluralisme démocratique dans le plein respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Il indique au passage que le partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne est appelé se renforcer.

Le Conseil se félicite également :

- des engagements pris par le gouvernement de transition concernant la libération des prisonniers politiques, la légalisation des partis politiques démocratiques et des associations et l'ouverture du champ d'action de la société civile et des medias ;
- de la décision de tenir, dans les meilleurs délais, des élections présidentielles et législatives libres (l'UE est prête, dans ce contexte, à apporter son appui politique et son aide juridique, technique et matérielle à la préparation et à l'organisation du processus électoral) ;
- de la décision de faire toute la lumière sur les faits de violence qui ont eu lieu pendant les manifestations et sur la corruption.

Le Conseil indique que **l'UE se tient prête à mobiliser l'ensemble de ses instruments pour mieux accompagner le cours des réformes politiques, économiques et sociales en Tunisie**, pour renforcer ses institutions démocratiques et soutenir davantage la société civile du pays. En même temps, l'Union européenne prévoit, dans le cadre de la politique européenne de voisinage d'actualiser sa stratégie et son assistance vis-à-vis de la Tunisie afin de refléter le contexte nouveau et les aspirations du peuple tunisien y compris par la conclusion des discussions sur le statut avancé qui constitue un instrument fondamental pour la pleine valorisation de la coopération politique, socio-économique et sectorielle entre l'UE et la Tunisie. Le Conseil a enfin adopté une décision concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie, dans le but de prévenir le détournement de fonds publics.